

politique que d'une liberté d'action, d'une exemption de cette foule de lois et d'arrêtés qui, à tous les instants et dans tous les lieux, règlent les mouvements de chaque membre des sociétés européennes.

Or, j'aurais trouvé bon qu'on ait supprimé aux Bédouins les libertés néfastes en vertu desquelles ils nient la propriété, l'agriculture et le commerce, et j'aurais voulu qu'on encourageât les tribus agricoles par de larges concessions à leurs habitudes et par l'appât de transactions lucratives. C'est ce qu'on n'a pas fait.

Depuis l'occupation de Bône par les Français, les Azel et les Azib ont abandonné la plaine ; on n'a rien entrepris pour les retenir. « Ce fut, dit M. Péliissier, une « très-grande faute, car ces gens là auraient continué à « cultiver le pays et à garder des troupeaux pour le « compte de la France, comme ils le faisaient naguère « pour celui des Turcs. On aurait conservé ainsi, par la « continuité de la possession, les traces des propriétés domaniales de la plaine de Bône. »

Ce qui s'est produit sur les bords de la Seybouse a eu lieu un peu partout. Tandis qu'on laissait sans culture les *terrains militaires* abandonnés aux pasteurs, on chassait peu à peu les cultivateurs indigènes pour donner leurs terres aux nouveaux colons.

Car il y a ce fait singulier que, tandis qu'on abandonnait aux tribus arabes l'immensité illimitée de l'Afrique, on ne réservait à la colonisation que 500,000 hectares ; tandis qu'on laissait armés tous ces nomades pillards, afin, disait-on, *d'exercer la bravoure du soldat* (et dans le fond pour avoir des prétextes à razzias rémunératrices), on défendait aux Européens de porter des armes ; tandis que les pasteurs allaient, venaient sans autorisation sur des terres excellentes et incultes, les Français étaient obligés, pour avoir un champ, de faire tant de démarches que le plus souvent ils y renonçaient.

Les rares colons qui peuplent notre Algérie ont com-